

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 24 avril 2009

L'ASSOCIATION NATIONALE DES OPERATEURS DETAILLANTS EN ELECTRICITE APPROUVE PLEINEMENT LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION CHAMPSAUR

L'Association salue la qualité du travail effectué par la commission Champsaur à l'occasion de la publication de son rapport. Elle partage tout à fait les constats de dysfonctionnement du marché français présentés et notamment l'incompatibilité de l'organisation actuelle du marché français avec la réglementation européenne en matière de concurrence.

En outre, l'Association soutient particulièrement l'idée que « *Dans la perspective du Grenelle de l'environnement, la collectivité a intérêt qu'apparaisse le plus vite possible un espace économique suffisant pour permettre aux concurrents d'EDF de développer l'innovation* », et ajoute que ce potentiel de bénéfices pour la collectivité est particulièrement important sur le marché des particuliers et des petits professionnels.

Par suite, l'Association approuve pleinement la proposition de la commission préconisant la mise en place d'un droit d'accès à l'électricité de base :

- à un prix régulé reflétant les coûts de production nucléaire, défini de manière strictement cohérente avec les tarifs réglementés bleus,
- et dont les volumes seraient attribués suivant l'évolution du portefeuille de clients résidant en France des fournisseurs détaillants.

... dans la mesure où celui-ci permettra le développement:

- d'offres innovantes durablement compétitives par rapport aux tarifs réglementés,
- de services associés répondant notamment aux enjeux liés à l'impact environnemental de la consommation électrique,
- tout en incitant les opérateurs à investir dans les capacités de production assurant la sécurité d'approvisionnement.

Nous pensons que les propositions de la commission concernant le maintien sur le marché de masse des tarifs réglementés reflétant l'avantage économique du nucléaire et de la réversibilité sont de nature à éteindre complètement les inquiétudes exprimées par les associations de consommateurs.

Ainsi, l'Association demande la mise en œuvre rapide et exhaustive des préconisations présentées dans le rapport Champsaur, afin d'assurer une ouverture effective du marché français de l'électricité et pleinement bénéfique aux consommateurs.

Rappel sur l'Association Nationale des Opérateurs Détaillants en Électricité :

Créée en 2006, l'Association est composée de membres qui entendent promouvoir la construction, en France, d'un marché libéralisé pleinement efficace, c'est-à-dire offrant à tous les consommateurs français l'addition des bénéfices de la politique européenne en faveur de la concurrence et des avantages de la politique énergétique française.

Contacts :

Fabien CHONÉ : fabien.chone@direct-energie.com - tel : 06 61 12 32 00

Christophe DROGUERE : christophe.droguere@poweo.com - tel : 06 16 80 16 73